

66.7

CERTIFIE CONFORME



B.A.I

Société par actions Simplifiée
Capital de 32.500.003 euros
Siège Social 9, rue Edmond Michelet
93360 Neuilly Plaisance
490 864 790 R.C.S. Bobigny
(la "Société")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 3 MARS 2011

L'an deux mille onze,

Le 3 Mars à 17 heures 30,

Au siège social de la Société, les associés de la Société BAI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président,

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La Société Financière Corsaire représentée par Monsieur Emmanuel Enriquez, préside la réunion en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jean-Pierre Polèse est désigné secrétaire.

Le Cabinet Vachon et Associés représenté par Monsieur Bertrand Vachon, commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 32.500.003 actions sur 32.500.003 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée

- Le rapport du Comité de Direction.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture du rapport du Comité de Direction,
- Nomination de nouveaux co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement du Cabinet Legris et Associés, co-commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Jean-Charles Legris, co-commissaire aux comptes suppléant, démissionnaires,

- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Comité de Direction.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Comité de Direction et prenant acte de la démission du Cabinet Legris et Associés, avec effet au 9 février 2011, de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire, et de la démission de Monsieur Jean-Charles Legris de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant, avec effet au 9 février 2011, décide de nommer

En qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

- **la société KPMG S.A.**, dont le siège social est immeuble Le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris la Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 775 726 417 au RCS de Nanterre, en remplacement du Cabinet Legris et Associés, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

En qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

- **la société KPMG Audit ID SAS**, dont le siège social est immeuble le Palatin, 3, cours du Triangle, 92939 Paris la Défense Cedex, immatriculée sous le numéro d'identification unique 512 802 489 au RCS de Nanterre, en remplacement de Monsieur Jean-Charles Legris, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de permettre l'accomplissement de toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président de Séance
Financière Corsaire
représentée par M. Emmanuel Enriquez

Le Secrétaire
Jean-Pierre Polèse

